

ASSEMBLÉE NATIONALE

17 juillet 2014

DÉLIMITATION DES RÉGIONS ET MODIFICATION DU CALENDRIER ÉLECTORAL - (N° 2120)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

SOUS-AMENDEMENT

N° 509

présenté par

M. de Rugy

à l'amendement n° 490 de M. Le Roux

ARTICLE PREMIER

Compléter cet amendement par les six alinéas suivants :

« VIII. – En conséquence, compléter l'alinéa 9 par les mots :

« et le département de la Loire-Atlantique

« IX. - En conséquence, à l'alinéa 10, supprimer les mots :

« Centre et »

« X. - En conséquence, rédiger ainsi l'alinéa 16 :

« - Centre et les départements du Maine et Loire, de la Mayenne, de la Sarthe et de la Vendée ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

Se justifie par son texte-même